



POCÉ-LES-BOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT ALIÉNATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N°2

Par arrêté municipal en date du 02 août 2022, Monsieur le Maire de la commune de POCÉ-LES-BOIS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet l'aliénation partielle du chemin rural n°2 dit « De Villaumur », consistant à ne plus affecter à l'usage public, la partie située au droit du terrain cadastré section ZB n°31.

M. Serge BOUDET a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus.

Le dossier est consultable à la mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, à la salle du Conseil Municipal, située « 26 rue du Petit Morin » :

- Le jeudi 8 septembre 2022, de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 21 septembre 2022, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique, ou adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à « Mairie de Pocé-les-Bois, 26 rue du Petit Morin 35500 POCÉ-LES-BOIS ».

Le Maire,
Frédéric MARTIN